

Date de convocation : 16 janvier 2018

Le 25 janvier 2018 à 18h00

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Mickaël BERTRAND (délibérations n°7 à n°37), Monsieur Marc POTTIER (délibérations n°5 à n°37), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibérations n°6 à n°37), Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Madame Sylviane LEPOITTEVIN (délibérations n°10 à n°37), Monsieur Laurent MATA (délibérations n°10 à n°37), Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LEDOUX (délibérations n°5 à n°37), Monsieur Rémi POIRIER, Madame Hélène BURGAT, Madame Annick FARCY, Monsieur Raymond PICARD, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Michel LAFONT (délibérations n° 10 à n° 37), Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Nicolas JOYAU à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET à Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Jacques LELANDAIS à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Joël JEANNE à Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Denis VIEL à Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE.

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND (délibérations n°1 à n°6), Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Marc POTTIER (délibérations n°1 à n°4), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibérations n°1 à n°5), Madame Sylviane LEPOITTEVIN (délibérations n°1 à n°9), Monsieur Laurent MATA (délibérations n°1 à n°9), Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Patrick LEDOUX (délibérations n°1 à n°4), Monsieur Romain BAIL, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT (délibérations n° 1 à n° 9).

Le bureau nomme Michel PATARD-LEGENDRE secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2018-01-25/01 - Tableau des emplois permanents au 1er janvier 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la communauté urbaine Caen la mer au 1er janvier 2018, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1er janvier 2017, pour prendre en compte les modifications liées aux commissions administratives paritaires, aux changements d'organisation, au bon fonctionnement des services, et aux réussites à concours.

Le bureau communautaire dit qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le bureau communautaire dit qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, feront l'objet d'une délibération spécifique permettant ce mode de recrutement.

N° B-2018-01-25/02 - Emploi de responsable du pôle maîtrise d'ouvrage de la direction du cycle de l'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} février 2018, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de responsable du pôle maîtrise d'ouvrage de la direction du cycle de l'eau peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées.

Le bureau communautaire décide de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au maximum par référence au grade d'ingénieur territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil communautaire.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

N° B-2018-01-25/03 - Fixation des indemnités de fonction des élus communautaires - mise à jour de l'annexe

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire de Caen la mer, conformément aux dispositions de l'article L 5211-12 du CGCT.

N° B-2018-01-25/04 - Mise à disposition d'un agent auprès de Comité de Loisirs et de l'Action sociale des agents de Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec le comité de loisirs et de l'action sociale de Caen la mer, pour fixer les modalités de mise à disposition d'un agent de catégorie C pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le bureau communautaire approuve les termes de ladite convention.

N° B-2018-01-25/05 - Association Sportive des Agents Territoriaux (ASAT) - subvention 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 548, 00 € à l'ASAT.

N° B-2018-01-25/06 - SEM Normandie Aménagement - Rachat par la CU Caen la mer des actions détenues par la Région Normandie

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au rachat de 17 500 actions détenues par la Région Normandie au sein du capital social de Normandie Aménagement, au prix unitaire de 30 €, pour un montant total de 525 000 €.

Le bureau communautaire indique que la communauté d'urbaine versera les fonds en une fois, en 2018 après le vote du budget.

Le bureau communautaire charge en conséquence, les représentants (titulaires ou suppléants) de la communauté urbaine Caen la mer à l'assemblée générale de la SEM Normandie Aménagement de se prononcer favorablement sur ces différentes opérations.

N° B-2018-01-25/07 - Convention constitutive de groupement de commandes - marché de transports de plis

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention précisant les modalités de constitution d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen pour le marché de transports de plis.

N° B-2018-01-25/08 - Convention générale pour un groupement de commandes Bâtiments et Equipements

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du groupement de commandes "Bâtiments et Equipement" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire ainsi que les termes de la convention constitutive.

Le bureau communautaire indique la résiliation des conventions de groupement de commandes préexistants et qui deviendraient surnuméraires en raison de leur objet.

Le bureau communautaire précise le maintien des marchés déjà passés sur le fondement de ces conventions jusqu'à leurs termes.

N° B-2018-01-25/09 - Convention générale pour un groupement de commandes dans les domaines des technologies de l'information et de la communication

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du groupement de commandes "Domaines des technologies de l'information et de la communication" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire ainsi que les termes de la convention.

Le bureau communautaire indique la résiliation des conventions de groupement de commandes préexistants et qui deviendraient surnuméraires en raison de leur objet.

Le bureau communautaire précise le maintien jusqu'à leurs termes des marchés déjà passés sur le fondement de ces conventions.

N° B-2018-01-25/10 - SOLIHA Territoires en Normandie - Transfert de patrimoine - garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 336 500 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 336 500 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 71636 constitué d'une ligne de prêt.

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le bureau communautaire transfère son droit de réservation de logements sociaux à la commune de Caen sur laquelle les logements sont implantés.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2018-01-25/11 - Association Revivre - Construction d'une résidence sociale boulevard Lyautey à Caen - garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 1 494 770 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 494 770 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 73680 constitué d'une ligne de prêt.

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le bureau communautaire transfère son droit de réservation de logements sociaux à la commune de Caen sur laquelle les logements sont implantés.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2018-01-25/12 - Plate-forme Mobilité Caen la mer - Convention 2018-2020 - Subvention 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la poursuite du soutien au projet de « Plateforme mobilité » de la MEFAC sur le principe d'une participation de 85 000 € par an pendant 3 ans.

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention triennale 2018-2020 passée avec la MEFAC.

Le bureau communautaire décide d'attribuer à la MEFAC une subvention d'un montant de 85 000 € au titre de la Plate-forme mobilité, pour l'année 2018, sous réserve de vote du budget.

N° B-2018-01-25/13 - Attribution d'une subvention pour le forum hôtellerie-restauration

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association "Les Petits Plats dans les Grands" une subvention d'un montant de 2 000 € (deux mille euros).

N° B-2018-01-25/14 - Aide à l'immobilier d'entreprise "Recyclage Négoce Mondevillais" (RNM)

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise RECYCLAGE et NEGOCE MONDEVILLAIS une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 18 000€. Les fonds seront versés à la SCI FLOTIS selon les conditions suivantes : 80% de la somme sera versée dès le démarrage du projet et 20% après réalisation des travaux et la création de 3 emplois.

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2018-01-25/15 - GIP CYCERON - participation financière

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € TTC au GIP CYCERON.

Le bureau communautaire approuve les termes de l'avenant à la convention financière.

N° B-2018-01-25/16 - Zone d'activités de la Hogue à Bénouville - Cession d'un terrain au profit de la société Ruiz and Hill

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société Ruiz and Hill ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise de terrain de 2 030m² correspondant aux parcelles cadastrées AB n°76 (1 438 m²), AB n°118 (281 m²), AB n°110 (217 m²) et AB n°107 (94m²), au prix de 25€/m² hors taxes.

Le bureau communautaire précise que le prix de cession ressort à la somme de cinquante mille sept cent cinquante euros hors taxes (50 750€ HT), pour une emprise de terrain de 2 030 m².

Le bureau communautaire indique que les frais de géomètre seront à la charge de Caen la mer et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire mentionne qu'une promesse de vente sera signée entre les parties, préalablement à la régularisation de l'acte authentique de vente, sous les conditions suspensives ci-avant exposées.

Le bureau communautaire autorise le président ou son représentant à signer la promesse de vente dans un premier temps puis l'acte de vente.

N° B-2018-01-25/17 - Extension de la Zone d'activités du Clos de la Hogue à Bénouville - Conventions pour l'alimentation en énergie électrique de la zone d'activités de la Hogue à Bénouville entre Caen la mer et Enedis (Electricité en réseaux)

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de passer avec la société Enedis les conventions relatives à la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif ainsi qu'à la servitude lui permettant de réaliser ces travaux.

Le bureau communautaire approuve les termes des conventions.

N° B-2018-01-25/18 - Bibliothèques communautaires - Règlement intérieur

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlement intérieur des bibliothèques ainsi que ses annexes.

N° B-2018-01-25/19 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Touffréville : Emission d'un avis du Bureau Communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Touffréville.

Le bureau communautaire formule les observations suivantes :

- la Communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la commune en faveur des modes actifs et l'encourage à poursuivre dans ce sens ;
- la Communauté urbaine Caen la mer est à la disposition de la commune de Touffréville pour échanger sur les projets de liaisons cyclables.

N° B-2018-01-25/20 - projet tramway - autorisation de signature du contrat de location d'un pylône avec la société orange dans le cadre de l'opération tramway 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions dudit contrat de bail.

Le bureau communautaire autorise Tramcités à signer ledit contrat de bail.

N° B-2018-01-25/21 - projet tramway - autorisation de signature du contrat de mise à disposition d'un pylônet avec la société Infracos dans le cadre de l'opération tramway 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions dudit contrat de mise à disposition.

AUTORISE Tramcités à signer ledit contrat de mise à disposition.

N° B-2018-01-25/22 - projet tramway - autorisation de signature de la convention de servitude avec la société Aumond Gibon - Prairie dans le cadre de l'opération tramway 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions de la convention.

Le bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la Société Aumond Gibon-Prairie.

N° B-2018-01-25/23 - projet tramway - autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'emplacements sur points hauts avec la société FPS Towers dans le cadre de l'opération tramway 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions de la convention.

Le bureau communautaire autorise Tramcités à signer ladite convention.

N° B-2018-01-25/24 - projet tramway - autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public routier national avec l'Etat, représenté par la Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest (DIRNO) dans le cadre de l'opération Tramway 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et les conditions de la convention.

Le bureau communautaire autorise Tramcités et le Président de Caen la mer, ou son représentant, à signer ladite convention avec la DIRNO.

N° B-2018-01-25/25 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Caen pour la réalisation d'une liaison douce intercommunale Nord-Sud entre Caen, Ifs et Fleury sur Orne

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'octroi d'un fond de concours en faveur de la Ville de Caen pour la réalisation d'une liaison douce intercommunale entre le quartier de la Grâce de Dieu à Caen, Ifs et Fleury sur Orne, pour un montant de total de 66 361,28 €.

N° B-2018-01-25/26 - Bénouville - Rétrocession à la Communauté Urbaine Caen la mer d'une bande de terrain située avenue de Caen et son classement dans le domaine public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par la SCI CYPRES au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, d'une emprise de terrain de 160 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section AI numéro 116 à Bénouville, d'une superficie de 9 362 m², conformément au plan.

Le bureau communautaire indique que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, Caen la mer prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié.

Le bureau communautaire décide que l'emprise de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2018-01-25/27 - Biéville-Beuville - Aménagement d'un accès au lotissement "La Delle du Clos" sur la RD 141 - Convention entre le Conseil départemental du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer et la société Edifidès

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-01-25/28 - Blainville sur Orne - Aménagement du carrefour formé par la RD 141 B (rue du Général Leclerc) et la rue des Romains - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-01-25/29 - Caen - Rétrocession à Caen la mer d'une bande de terrain située 57 avenue Capitaine Georges Guynemer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par la SCI CAEN AVENUE GUYNEMER au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, d'un terrain cadastré section MP numéro 342 d'une contenance de 264 m² environ, conformément au document d'arpentage et au plan.

Le bureau communautaire déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la SCI CAEN AVENUE GUYNEMER prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et la Communauté urbaine les frais liés à l'acte notarié.

Le bureau communautaire décide que le terrain rétrocédé a vocation à être classé dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2018-01-25/30 - Saint-Aubin d'Arquenay - Aménagement d'un mini giratoire sur la RD 35 - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la Communauté urbaine Caen la mer et la SARL d'Arquenay (Francelot et Vesqual)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-01-25/31 - Saint Manvieu Norrey - Aménagement de la traverse d'agglomération RD 147 A - Convention entre le Conseil Départemental du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-01-25/32 - Convention de partenariat avec la commune de Bénouville - Versement d'une contribution de soutien aux festivités des 160 ans du canal

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une contribution financière de 5 500,00 € à la commune de Bénouville.

N° B-2018-01-25/33 - Fonctionnement des postes de secours - Versement d'une contribution à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2017, une subvention de 4 748,00 € à l'antenne nationale de la SNSM pour la surveillance des 4 zones de baignade de Caen la mer.

N° B-2018-01-25/34 - Convention spéciale de déversement pour le site de l'entreprise Chiron, impasse du Vexin ZA Normandial à Colombelles

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention.

N° B-2018-01-25/35 - Exercice 2017 - Attribution de subventions aux associations ou collectivités locales dans le cadre de la solidarité eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'attribution de subventions aux associations suivantes :

-FORAGES MALI, antenne de Cormelles-le-Royal

- Projet : Construction de 5 blocs latrines dans la cadre du projet "SEGOU 1" au Mali (recherche d'eau pour 3 communes (13 forages et construction de 5 blocs latrines)
- Subvention demandée : 3 000 € (montant total du projet 301 300,00 € / montant total partie assainissement 11 000,00 €)
- Observations : Dossier recevable, avis favorable de la commission du cycle de l'eau du 15 novembre 2017 pour un montant de 3 000 €

-EMI, Verson

- Projet : Installation de blocs sanitaires à Agnam Lidoubé - Sénégal
- Subvention demandée : 7 152 € (montant total du projet 56 355 € - montant total partie assainissement 29 648 €)

- Observations : Dossier recevable, avis favorable de la commission du cycle de l'eau du 15 novembre pour un montant de 7 152 €

-CODEKO, Ouistreham

- Projet : Développement d'infrastructures d'assainissement dans les établissements scolaires de Kribi – Cameroun
- Subvention demandée : 10 000 € (montant total du projet 66 396 € - montant total partie assainissement 23 496 €)
- Observations : Dossier recevable, avis favorable de la commission "Cycle de l'eau" du 11 janvier 2018 pour un montant de 8 000 €

-France MADAGASCAR Ouistreham

- Projet : Installation d'un bloc sanitaire dans une école primaire publique de Mahasoa, village de brousse réservé à l'isolement des lépreux - Madagascar.
- Subvention demandée 5 733 € (montant total du projet 5 733 €)
- Observations : Dossier recevable, avis favorable de la commission du cycle de l'eau du 15 novembre 2017 pour un montant de 1 433 €

-ASSOCIATION AMITIE MADAGASCAR NORMANDIE, Louvigny

- Projet : Construction d'un bloc sanitaire public constitué de latrines et de douches, commune rurale de Niarovana Caroline - Madagascar
- Subvention demandée : 10 000 € (montant total du projet 12 500 €)
- Observations : Dossier recevable, avis favorable de la commission du cycle de l'eau du 15 novembre 2017 pour un montant de 4 000 €

N° B-2018-01-25/36 - Approbation des nouveaux statuts de RESEAU suite à modification

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des modifications intervenues dans les statuts de RESEAU lors du Comité syndical du 10 octobre 2017.

Le bureau communautaire approuve les nouveaux statuts de RESEAU applicables au 1^{er} janvier 2018.

N° B-2018-01-25/37 - Avis sur le plan régional de prévention et de gestion des déchets

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du PRPGD de la Région Normandie.

Le bureau communautaire émet un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Normandie (PPGDD) et sur son évaluation environnementale.

Le bureau communautaire émet des réserves sur les objectifs de réduction des déchets verts, de limitation à 6 du nombre de centres de tri et d'interdiction d'ouverture de nouveaux centres de stockage.

Le bureau communautaire exprime quelques regrets en raison de l'absence de l'évaluation économique des actions retenues par le plan, et de l'insuffisance de prise en compte des spécificités de la Région (utilisation de données nationales pas assez représentatives de la région, déchets tels que les algues, les coquillages...) et d'implication des distributeurs des matériaux pour la reprise des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le 12 février 2018

Le Président,

Joël BRUNEAU